

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE

## SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Mercredi 26 juin 2024

**Délibération N°2024-32****Modification de la délibération n°21-13 relative à l'action « création d'un corridor écologique favorable à l'oiseau menacé le Moqueur gorge blanche – Ramphocinclus brachyurus »**Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN  
Secrétaire de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 26 juin, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 5 avril 2024
- Finances**
2. Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2024 du SM/PNRM
  3. Modification des plans de financements émergeant au FEADER
- Directions**
4. Administration : Attribution du marché « chèques déjeuner ».
  5. Biodiversité : Approbation du périmètre d'études de la révision de la Charte du PNRM
  6. Modification de la délibération n°21-13 relative à l'action « création d'un Corridor Ecologique favorable à l'oiseau menacé Moqueur gorge blanche – Ramphocinclus brachyurus »
  7. Réalisation d'Atlas de biodiversité communale dans 8 communes du Nord de la Martinique
- Questions diverses**

**Membres présents****Pour la CTM** → Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – N. LIMIER - Messieurs E. DUFEAL - F. ISMAIN. -**Pour les Communes****→ Membres Titulaires :** Mr B. BABIN(Bellefontaine) – Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) – -- Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE(François) – Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) –Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée)– Mr R. DULYMOIS (Robert) - - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) –Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr E. JULTAT (Schœlcher).**Membres titulaires absents ayant donné procuration****→Communes :** Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr J-L. GUIZONNE(Grand'Rivière) à Mr E. JEAN-BAPTISTE (Morne Vert) - Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – -- Mr M. MICHALON (Marigot) à Mr E. GABRIEL (Marin) - Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) à Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) à Mr R. DULYMOIS(Robert).  
**→Communautés d'agglomération :** Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mme K. SALIBER (Morne Vert).**Membres titulaires absents****→CTM :** Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABÉ - C. EMMANUEL – F. CARIUS – M-A. RAVIN – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE.  
**→Communes :** – Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN(Lamentin) –Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) -. Mr L. OCCOLIER (Vauclin).  
**→Communautés d'agglomération :** - Mr L. CLEMENTE (CACEM) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).**Membres titulaires absents excusés :** Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) –Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) - Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) – Mr C. PALIN (Trinité) –**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	23
Procurations	07
<b>Vote</b>	
Pour : 30	
Contre : 0	
Abstention : 0	
<b>Date de la convocation :</b>	
10 juin 2024	



- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu la délibération n°21-13 du 15 avril 2021 validant le plan de financement de l'opération « création d'un corridor écologique favorable à l'oiseau menacé le Moqueur gorge blanche » dans le cadre d'un appel à projets de la CTM au titre du FEADER,

Considérant qu'en tant que gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de la presqu'île de la Caravelle (RNNC), le Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM), réalise depuis plusieurs années des études et suivis d'un oiseau endémique des Petites Antilles et menacé : le Moqueur gorge blanche (*Ramphocinclus brachyurus*),

Considérant que dans l'objectif de sa préservation que l'espèce a récemment fait l'objet d'un programme de conservation mené sur 5 ans (2018-2024) : le Life BIODIV'OM ([www.lifebiodivom.fr](http://www.lifebiodivom.fr)). Ce dernier faisait suite au précédent Life+ CAP DOM (2010-2015) qui visait à conserver l'avifaune prioritaire des DOM,

Et que dans ce contexte le PNRM et ses partenaires prévoient de créer un corridor écologique adapté à *Ramphocinclus brachyurus* sur la presqu'île de la Caravelle,

Considérant qu'il s'agit de restaurer en partie l'habitat dont bénéficiait historiquement l'espèce.

Cet aménagement sera réalisé sur deux parcelles agricoles propriété de l'Exploitation Agricole du Galion (EAG), partenaire technique du projet. Le futur corridor permettra ainsi d'offrir à l'espèce des conditions améliorées de reproduction, afin qu'elle puisse progresser en nombre et en distribution sur le territoire.

Plus globalement, l'objectif sera de conforter et de valoriser la biodiversité présente sur les parcelles agricoles concernées par le projet ;

Considérant que dans ce cadre, le Parc Naturel Régional de la Martinique a déposé un dossier intitulé « Création d'un corridor écologique favorable à un oiseau menacé, le Moqueur gorge blanche, sur la Presqu'île de la Caravelle (Martinique) », en date du 29/05/2020. Et qu'une délibération n° 21-13 a été prise le 15 avril 2021 pour un plan de financement du projet.

Considérant qu'au regard de l'historique du dossier et afin de procéder au réexamen du dossier, les services instructeurs de la CTM demandent au PNRM de fournir, une délibération du comité syndical du PNRM modifiant le plan de financement initial du 15 avril 2021.

Il convient de préciser que la phase opérationnelle consistera à réaliser des travaux de plantation et d'entretien du corridor écologique en régie. Elle est confiée à des agents en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion formés aux métiers de jardinier paysagiste au sein du PNRM (ACI LINEA : Réalisation d'un corridor écologique entre deux zones d'habitat du Moqueur gorge blanche sur la Caravelle, LA TRINITE).

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré

A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

### **le Comité syndical,**

#### **Article 1**

Approuve la modification du plan de financement tel que décrit ci-après, de l'opération n°RMAR070620CTO970004 intitulée « Création d'un corridor écologique favorable à un oiseau menacé, le Moqueur gorge blanche, sur la Presqu'île de la Caravelle (Martinique) », dans le cadre du réexamen par la CTM du dossier de demande de subvention du PNRM au titre du FEADER (PDRM 2014-2022) :

*Délibération n°2024-32 Modification de la délibération n°21-13 relative à l'opération « création d'un corridor écologique favorable à l'oiseau menacé le Moqueur gorge blanche sur la presqu'île de la Caravelle*

Dépenses initiales		
Nature des dépenses (prestations externes)	Calendrier	Montant (€ TTC)
<b>Etude de faisabilité</b> (sélection des essences, préparation des plants, analyse foncière, planification, etc.).	8 mois	43 812,69
<b>Travaux de plantation et d'entretien</b> du corridor écologique.	6 mois	128 796,83
<b>Suivi et bilan de l'opération</b> (expertise, rapport technique, réunions).		2 261,68
<b>TOTAL</b>		<b>174 871,22</b>

Dépenses modifiées		
Nature des dépenses (prestations externes)	Calendrier	Montant (TTC)
<u>Etude de faisabilité :</u> Lot 1 : Expertise hydrologique et climatique, Etude de sol Lot 2 : Diagnostic écologique Lot 3 : Itinéraire technique de plantation et d'entretien du corridor écologique Lot 4 : Impact environnemental du projet	18 mois	105 819,71 €
Préparation des plants : achat de plantules prêtes à planter : (20 €/unité) x 300 échantillons	3 mois	6 000,00 €
<u>Achat de matériel de mise en défens (protection des plants) :</u> Grillage agricole (type ursus) : 10 €/m linéaire x 4 000 m = 40 000 € Piquets végétaux : 10 €/unité x 2 000 piquets = 20 000 €	3 mois	60 000,00 €
<u>Achat de matériel pour la création de réserves d'eau :</u> citernes, cuves, géomembranes, liner, pompes et/ou accessoires divers (en fonction des besoins et sous réserve des crédits disponibles, dans la limite du budget prévisionnel total du projet, soit 174 871,22 € TTC).	3 mois	3 051,51 €
<b>TOTAL</b>		<b>174 871,22 €</b>

## **Article 2**

Le plan de financement des recettes initiales de l'opération, reste inchangé :

Recettes initiales	
Nature des produits	Montant (TTC)
CTM (15%)	26 230,68 €
Financement européen (FEADER, 85%)	148 640,54 €
TOTAL	174 871,22 €

## **Article 3**

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2021 et suivants.

## **Article 4**

Donne mandat au Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires et utiles à la mise en œuvre de ce projet.

## **Article 5**

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 26 juin 2024



Le Président,

  
**Félix ISMAIN**

*Délibération n°2024-32 Modification de la délibération n°21-13 relative à l'opération « création d'un corridor écologique favorable à l'oiseau menacé le Moqueur gorge blanche sur la presqu'île de la Caravelle*